

## SOCIÉTÉ

## Un pôle pour l'accueil des jeunes en situation de handicap



**DUO.** Nadia et Anne, du Parh 89, interviennent sur l'ensemble du département.

**Trouver une structure d'accueil peut s'avérer compliqué pour les parents d'enfant en situation de handicap. D'où la création d'un pôle dédié, à Auxerre.**

Son nom : le pôle d'appui et de ressources handicap (Parh), destiné à accompagner dans leurs démarches les familles mais aussi à destination des professionnels souhaitant accueillir ces jeunes.

Soucieux de favoriser l'accès au sein des structures d'accueil en milieu ordinaire (hors champ scolaire), le Parh propose un

service gratuit. En son sein, Nadia et Anne couvrent l'ensemble du département.

Le pôle, créé par l'association des Pep (Pupilles de l'enseignement public) du centre de la Bourgogne Franche-Comté, se fixe aussi comme mission d'animer un centre de ressources documentaire et pédagogique et de proposer des temps d'échanges et de sensibilisation. ■

➔ **Pratique.** Davantage de renseignements sur [www.parh89.fr](http://www.parh89.fr). Tél. : 03.73.53.30.60.

## ÉCONOMIE ■ Les chiffres du troisième trimestre 2022 dévoilés hier par l'Insee

## Le secteur privé dope l'emploi

Malgré un contexte inflationniste, le troisième trimestre 2022 est encourageant sur le plan de l'emploi en région Bourgogne Franche-Comté. Mais le département reste à la traîne.

Thomas Ribierre  
thomas.ribierre@centrefrance.com

La croissance de l'emploi salarié se confirme au troisième trimestre 2022 en Bourgogne Franche-Comté, d'après les derniers chiffres publiés par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), hier.

La région gagne un peu plus de 3.000 emplois, contre à peine plus de 600 au trimestre précédent. Cette croissance est intégralement portée par le secteur privé (+0,4 %).

## Un taux de chômage particulièrement bas

Le secteur public reste stable après une légère baisse au trimestre précédent. À l'exception de l'Yonne (-0,2 %) et de la Nièvre (-0,1 %), tous les départements de la région profitent de cette croissance de l'emploi. Le Doubs



**STATISTIQUES.** À l'exception de l'Yonne (-0,2 %) et de la Nièvre (-0,1 %), tous les départements de la région profitent de cette croissance de l'emploi. ILLUSTRATION MARION BOISJOT

(+0,6 %) et le Territoire de Belfort (+0,5 %) affichent les plus fortes hausses.

Au troisième trimestre, 6,4 % de la population active restait au chômage en Bourgogne Franche-Comté. Un taux inférieur de 0,9 point au niveau national.

Le Territoire de Belfort est le seul département où ce taux est supérieur à la

moyenne du pays. Il est à l'inverse particulièrement bas dans le Jura (5,2 %) et en Côte-d'Or (5,8 %). Dans l'Yonne, il s'établit à 6,8 %.

À noter que l'emploi industriel progresse dans tous les départements (700 emplois, soit +0,4 %). Sauf dans l'Yonne.

Les secteurs de l'hébergement-restauration

(-0,7 %) et les transports (-0,1 %) perdent des effectifs. Le secteur de la construction gagne 100 emplois (+0,2 %) et le tertiaire marchand est quasi stable (+0,1 %).

Enfin, l'emploi intérimaire retrouve des couleurs (+3,2 %) particulièrement dans la construction (6,3 %) et l'industrie (4,2 %). ■



Ne laissez pas les problèmes financiers prendre le dessus sur votre santé :  
**DES SOLUTIONS EXISTENT !**

Votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie peut vous aider dans le cadre de l'Action Sanitaire et Sociale

## EN PRATIQUE



## Qui peut bénéficier d'une aide financière ?

Tous les assurés sociaux, et leurs ayants-droits, affiliés à la Cnam de l'Yonne ou à une section locale mutualiste (MGEN, ...).



## Pour demander une aide:

Télécharger et remplir le formulaire de demande d'attribution d'une aide financière disponible sur [ameli.fr](http://ameli.fr)\* ou en scannant le QR code

Le formulaire est aussi disponible sur demande :

- par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix d'un appel)
- dans l'un de nos accueils



Les pièces justificatives à fournir sont mentionnées sur l'imprimé.

Chaque demande doit être accompagnée d'un devis ou d'une facture acquittée de moins de 3 mois

\*rubrique Assurés/Droits et démarches/Difficultés d'accès aux droits et aux soins/Aides financières individuelles

## BON À SAVOIR

Toutes nos aides sont soumises à conditions de ressources.

[ameli.fr](http://ameli.fr)